COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNICATION

DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions
en suspens au 31 décembre 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Par la présente communication et selon l'art. 105 RCCom[1], la Municipalité renseigne le Conseil communal sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens.

Pour des raisons de clarté, les objets présentés ci-dessous sont classés en trois catégories : les motions – les postulats - les pétitions, par ordre d'ancienneté.

1. Motions en suspens

1.1 Motion de M. Julien Chevalley : « Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse de la circulation dans le hameau La Rottaz à Chailly/Montreux »

(prise en considération le 26 avril 2017) ST

Des études sont nécessaires pour pouvoir apporter une réponse circonstanciée.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici au 30 juin 2021.

1.2 Motion de M. Gaëtan Cousin et consort demandant une modification du règlement sur l'attribution des subventions communales, pour que les manifestations de moyenne et grande taille à Montreux n'utilisent que de la vaisselle réutilisable

(prise en considération le 2 octobre 2019) ECT/VEV

En juin 2020, la commune de Montreux a conclu un partenariat avec la société ECOMANIF à Yverdon dans le but de mettre à disposition des habitants des sets KIT 20+ et KIT 40+ de vaisselle réutilisable. Ces sets peuvent être réservés et payés en ligne et retirés directement au magasin du dépôt de la voirie. Après usage, la vaisselle est rangée non lavée dans la caisse et expédiée à l'usine d'Yverdon par l'utilisateur qui doit s'occuper de la poster. Les publics cibles sont les fêtes de familles et les petites manifestations jusqu'à 200 personnes. Cette phase test, visant à promouvoir ce type de produit, a été fortement perturbée par le COVID 19 qui a quasiment fait annuler toutes manifestions privées et publiques durant l'année 2020.

[1] Règlement du Conseil communal de Montreux du 4 décembre 2014 RCCom

Pour des manifestations de moyenne et grande envergure, les réflexions sont donc encore en cours pour trouver la meilleure solution possible afin de pouvoir répondre aux attentes des motionnnaires, en particulier dans la perspective de l'évolution des événements dans la phase de reconstruction post-COVID.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'avoir un bilan d'au moins une année complète de tests pour connaître le succès de l'acceptation économique du principe de la vaisselle réutilisable dans la population.

Dès lors, la Municipalité envisage de répondre à cette motion d'ici au 31 décembre 2022.

1.3 Motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber »

(prise en considération le 13 novembre 2019) AG

La Municipalité envisage de baptiser le parc public situé au Basset, entre l'arrêt de bus et le port, du nom de M. Weber. Ce parc est situé à quelques pas de là où il a habité pendant de nombreuses années.

Note Cet objet présentant une unité de matière avec le N° 3.3, la Municipalité les traitera de manière conjointe dans le cadre de sa réponse.

Dès lors, la Municipalité répondra à ce postulat dès qu'elle aura reçu l'avis de la famille de feu Franz Weber quant à ce choix.

1.4 Motion de Mme Géraldine Torchio : «Pour une commune de Montreux avec son cinéma »

(prise en considération le 18 novembre 2020) ECT

Des contacts étroits avec l'exploitant et le propriétaire sont en cours. La Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici au printemps 2021.

Note Cet objet présentant une unité de matière avec le N° 1.5, la Municipalité les traitera de manière conjointe dans le cadre de sa réponse.

1.5 Motion de M. Emmanuel Gétaz : « Sauvons les cinémas de Montreux »

(prise en considération le 18 novembre 2020) ECT

Des contacts étroits avec l'exploitant et le propriétaire sont en cours. La Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici au printemps 2021.

Note Cet objet présentant une unité de matière avec le N° 1.4, la Municipalité les traitera de manière conjointe dans le cadre de sa réponse.

1.6 Motion de M. Emmanuel Gétaz : «Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne »

(prise en considération le 16 décembre 2020) ECT

La Municipalité estime avoir répondu à cette motion dans le cadre du rapport-préavis No 31/2020 relatif à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19 ; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement sur la provision « participations à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte 9281.180 ; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse ? » ; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobaties, Montreux Art Gallery et Montreux Trail), qu'elle a déposé au Conseil communal lors de la séance du 16 décembre 2020.

2. Postulats en suspens

2.1 Postulat de M. Wolfgang Martz « Les chemins pédestres des Hauts de Montreux : un patrimoine à entretenir et à valoriser »

(pris en considération le 17 mai 2006) DBS

La possibilité de créer une piste de VTT de descente est en cours d'analyse avec une incertitude concernant l'éventualité d'embarquer les VTT dans les futures nouvelles rames du MOB.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat dès cette incertitude levée.

2.2 Postulat de M. Olivier Mark « Etude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville »

(pris en considération le 13 décembre 2006) SU/AG

La Municipalité se réfère au préavis No 41/2016 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles et la finalisation de la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 – dites ancienne menuiserie Held. Le préavis a été adopté le 16 novembre 2016. Ces procédures, qui permettront de répondre de manière définitive à ce postulat, sont toujours en cours, suite à un changement important dans les intentions des acteurs concernés.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

Note Cet objet présentant une unité de matière avec les Nos 2.8 et 2.10, la Municipalité les traitera de manière conjointe dans le cadre de sa réponse.

2.3 Postulat de M. Alexandre Suter « Mise en place de conditions-cadres en vue du retour et de l'arrivée des commerces attendus à Montreux »

(pris en considération le 12 mars 2008) ECT

La Municipalité estime que l'amélioration de l'offre commerciale à Montreux passe inévitablement par une attractivité, une promotion et une fréquentation renforcées de la

destination. Elle répondra à ce postulat en rappelant toutes les mesures prises pour soutenir les partenaires économiques durant cette année si particulière, notamment l'extension des terrasses, le soutien aux commerçants ou le concept « Dolce Riviera » développé par l'association Montreux A.Live, mais aussi l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les espaces publics (avenue du Casino), les projets de revalorisation de la Gd-Rue et de la Place de la Paix, ainsi que le projet d'attraction permanente avec « Montreux Live Experience » (cf. point 2.7 ci-dessous).

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici l'été 2021.

2.4 Motion transformée en postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que services de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées »

(pris en considération le 9 octobre 2008) ECT/AG

Note Les objets 2.4 et 3.2 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

De nombreux projets visant à répondre au postulat ont été réalisés avec l'aide et l'appui de la Municipalité, en particulier à Glion et à Brent. Des réflexions sont en cours pour de tels espaces multi-services à Caux et à Chernex, à la Vieille Ville ainsi que, bien entendu, aux Avants. La Municipalité accompagne de manière régulière et permanente ces projets.

Dès lors, la Municipalité répondra par voie de rapport-préavis d'ici au 31 décembre 2021 au postulat et à la pétition.

2.5 Postulat de M. Olivier Gfeller demandant un rapport à la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal

(pris en considération le 7 octobre 2009) ST/SU

La réponse pourra être donnée en fonction de l'avancement du dossier de la Commune de La Tour-de-Peilz, où un préavis pour relancer l'étude du cheminement a été déposé.

Pour mémoire, un sentier alternatif a été réalisé via le Mont-Gibert.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

2.6 Postulat de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples

(pris en considération le 11 novembre 2009) AG

Une réponse à ce postulat sera déposée dans le courant du 1er semestre 2021.

2.7 Postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama

(pris en considération le 9 décembre 2009) ECT

Note Les objets Nos 2.7et 2.12 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

La Municipalité a mandaté un bureau spécialisé pour une étude préalable de faisabilité d'un projet de musée de la musique à Montreux. La première séance de présentation et de réflexions avec les partenaires économiques, culturels et touristiques a eu lieu le 15 janvier 2020. Le périmètre d'influence et l'impact du projet ont pu ainsi être précisés. Des entretiens avec l'ensemble des partenaires ont eu lieu durant toute l'année pour mener à bien l'étude de faisabilité, dénommée désormais « Montreux Live Experience ». Cette dernière a été achevée et présentée à la Municipalité à la fin de l'année. Elle sera dévoilée à fin janvier 2021 aux participants de la séance précédente; suite à cela, la Municipalité viendra devant le Conseil communal pour présenter non seulement les conclusions de cette vaste étude, mais également la vision et les perspectives qu'elle entend développer dans le cadre d'une offre d'expérience autour de la musique.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

2.8 Postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP, et de la salle concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire »

(pris en considération le 27 janvier 2010) SU/AG

Note Les objets Nos 2.2, 2.8 et 2.10 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

2.9 Postulat de M. Patrick Aubort « Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la Gare à Montreux »

(pris en considération le 16 mars 2011) SU

La Direction urbanisme et équipements publics (UEP) a tenté de solutionner en priorité la liaison Alpes – Grand-Rue ; cet exercice s'est retrouvé dans une impasse car un acteur privé, propriétaire sur le lieu, bloque toutes les démarches. La Municipalité va examiner prochainement la possibilité de procéder à une expropriation, afin de détenir la marge de manœuvre sur l'entier de la liaison. Ceci est prévu pour le 1er semestre 2021.

Les études sur le réaménagement de la Place de la Gare, suspendues dans l'attente de résoudre la liaison Alpes – Grand-Rue, reprendront à cette suite.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2021.

2.10 Postulat de M. Nicolas Gudet « Déjà 15 ans d'attente… de l'Audiorama au bâtiment Held, à quand des locaux dignes de ce nom pour le site montreusien du Conservatoire et sa section jazz ? »

(pris en considération le 15 juin 2011) SU/AG

Note Les objets Nos 2.2, 2.8 et 2.10 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

2.11 Postulat de M. Patrick Aubort pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire

(pris en considération le 25 avril 2012) SFJ

Le 1er janvier 2018, la Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) est entrée en vigueur, venant concrétiser la journée continue des écoliers. Faisant suite à cette révision, le Conseil d'Etat a adopté, dans sa séance du 3 avril 2019, un nouveau règlement d'application de la LAJE (RLAJE), lequel est entré en vigueur le 1er août 2019. D'autre part, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a mis à jour les directives pour l'accueil collectif préscolaire, avec une entrée en vigueur au 1er août 2019. Il en va de même pour le référentiel de compétences pour l'accueil collectif parascolaire primaire qui est de la compétence de l'OAJE.

La direction SFJ est tenue d'analyser l'éventuel effet de ces mesures au plan tarifaire et d'étudier les conséquences de la révision de la politique tarifaire du Réseau Enfance de Montreux et environs (REME), mise en œuvre au 1er janvier 2019. Cette analyse devait se baser sur les données financières 2019-2020.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici la fin de la législature 2016-2021.

2.12 Postulat de M. Emmanuel Gétaz « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? »

(pris en **considération** le 8 octobre 2014) ECT

Note Les objets Nos 2.7 et 2.12 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

2.13 Postulat de M. Christian Allenbach « Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ?»

(pris en considération le 21 février 2015) SFJ

Suite à la tenue des deuxièmes Etats Généraux de la cohésion sociale du 10 décembre 2016 traitant le thème « Réussir l'intégration », la Municipalité a initié une photographie des actions et dispositifs actuellement déployés sur la Commune, ainsi qu'une analyse des besoins communaux. Elle a également pris des contacts avec le Bureau cantonal

pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), afin d'inscrire la politique d'intégration montreusienne de manière cohérente dans la dynamique cantonale. Les conséquences de ces démarches formeront la base d'un rapport au Conseil communal.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici la fin de la législature 2016-2021.

2.14 Postulat de M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis No 21/2004 sur la politique culturelle de la Ville de Montreux »

(pris en considération le 29 avril 2015) ECT

La Municipalité a mandaté une personne externe afin de réaliser un audit de la politique culturelle menée à Montreux. Suite à cette étude, des réflexions sont en cours afin d'élaborer la réponse au postulat. La Municipalité reste toutefois active dans les différents domaines de la culture : parmi les projets en cours, citons notamment la réponse aux postulats sur la pertinence d'un musée de la musique à Montreux, le rapprochement du TMR et de la Maison Visinand à la Vieille Ville, l'avenir des cinémas montreusiens, le développement de la salle des sociétés locales au 2m2c, ainsi que la réponse aux postulats de M. Olivier Raduljica relative à l'inventaire et l'acquisition d'œuvres d'art et de M. Tal Luder relative au Montreux-Pass gagnant-gagnant, qui font tous partie d'une approche globale de la culture à Montreux.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2021.

2.15 Postulat de M. Florian Chiaradia : « Pour un centre-ville convivial »

(pris en considération le 25 mai 2016) SU/ST

Le projet actuellement en cours de réalisation à l'avenue du Casino répond déjà partiellement à ce postulat en offrant un nouvel aménagement plus convivial. L'intégration de nouvelles constructions au centre-ville (quartier du Vuagnard notamment), générant une augmentation de l'offre privée en stationnement, a fait l'objet d'une concertation avec les services concernés, mais le projet a été interrompu suite à l'annulation du PGA. La requalification projetée de l'avenue de l'Eglise Catholique sera coordonnée à la reprise du projet, s'il y a lieu, en fonction de la possible pérennisation des terrasses sur rue installées en été 2020.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2021.

2.16 Postulat de M. Christophe Privet : « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et de La Tour-de-Peilz, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'une vote consultatif simultané dans les communes intéressées »

(pris en considération le 21 juin 2017) AG

Une réponse à ce postulat sera déposée dans le courant du 1er semestre 2021.

2.17 Postulat de M. Olivier Muller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes »

(pris en considération le 21 juin 2017) VEV

La Municipalité a décidé d'accepter le principe d'un rapport-préavis en réponse au postulat. Un diagnostic des aires de jeux du territoire communal a été établi et finalisé en décembre 2020. En plus des entretiens courants, les places de jeux de Florimont et Belmont ont été rénovées en 2017 et 2018. La place de jeux de Glion a été entièrement rénovée en 2019. Le Conseil communal, dans sa séance du 12 décembre 2018, a accepté le préavis 34/2018 « relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 374'000.- au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du parc Nicole au Pierrier sur la parcelle communale No 1050, sur le DP 364 du quai de Clarens ». Ces travaux ont débuté en septembre 2019 et se sont terminés par les plantations en novembre 2020. Les rénovations ainsi que cette dernière proposition constituent des réponses partielles au postulat. Concernant la place de jeux de la Rouvenaz, des infrastructures obsolètes et dangereuses ont été remplacées par un jeu provisoire, dans l'attente d'un projet plus conséquent.

Le rapport-préavis est en cours de rédaction.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 avril 2021.

2.18 Postulat de Mme Irina Gote : « Pour l'étude en vue de la requalification de la rue du Port à Clarens »

(pris en considération le 8 novembre 2017) ST/SU

La requalification se fera à la suite des travaux de réalisation du plan de quartier « rue Gambetta – rue du Port » qui dureront 2 ans au minimum à la suite de la délivrance du permis de construire – à délivrer en janvier 2020.

Un préavis de construction sur la requalification de la rue du Port sera déposé au 1er semestre 2021.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

2.19 Postulat de M. Olivier Raduljica : « Etat des lieux et acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active »

(pris en considération le 7 février 2018) ECT

La Municipalité acquiert régulièrement des œuvres d'art, qui sont mentionnées dans le rapport de gestion et inventoriées par les Archives communales. Certaines restent en extérieur (les prix du jury de la Biennale), d'autres sont exposées dans les bâtiments communaux, mais la majorité sont stockées dans nos dépôts. Comme précisé lors de la séance de commission, la Municipalité estime que les règles d'acquisition sont claires et pertinentes ; il s'agit toutefois d'analyser si la politique d'acquisition est toujours d'actualité. Concernant la valorisation de ces œuvres, la Municipalité estime que la réalisation du futur bâtiment administratif communal sur la parcelle ex-Held sera l'occasion d'une nouvelle mise en valeur de notre patrimoine, dont les contours précis doivent encore être définis.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2021.

2.20 Postulat de M. Jonathan Al Jundi : « Développement d'un terrain Multi-Sport pour les habitants de Chernex et des hauts »

(pris en considération le 20 juin 2018) DBS

Un rapport sera déposé au cours du 1er semestre 2021.

2.21 Motion transformée en postulat de M. Tal Luder : « Montreux Pass, gagnant, gagnant »

(pris en considération le 5 septembre 2018) ECT

Dans cette optique, la Municipalité a organisé, en novembre 2019, une séance spécifique de la Commission consultative culturelle afin de déterminer les différentes options envisageables. Il ressort clairement des discussions que l'idée du postulant est une fausse bonne idée, mais que d'autres pistes sont à privilégier pour inciter la population à participer davantage à la vie événementielle de la Commune.

Suite à la pandémie, les relations avec les acteurs culturels se sont renforcées et la discussion sur l'accessibilité à l'offre culturelle s'est poursuivie. Notons encore que sur les aspects techniques, la Fondation de la Saison culturelle travaille sur une billetterie commune ainsi que sur une plateforme digitale regroupant tous les partenaires culturels, ce qui facilitera la communication et l'accès aux événements.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2021.

2.22 Postulat de Mme Irina Gote demandant « d'étudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »

(pris en considération le 4 septembre 2019) SRH

Une réponse sera apportée audit postulat dans le courant du 2ème trimestre 2021.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

2.23 Postulat de Mme Anne Saito « Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules)»

(pris en considération le 2 octobre 2019) VEV

Afin de développer un ensemble de solutions liées aux demandes fréquentes d'améliorations des espaces libres urbains, dans les principes du développement durable, la Municipalité de Montreux a proposé le préavis No 13/2020 pour la certification Villeverte Suisse de la commune de Montreux. Le préavis a été accepté par le conseil communal le 2 septembre 2020. Ce bilan débouchera certainement sur la volonté de développer une planification de l'arborisation et de la biodiversité en zone urbaine. L'aboutissement de ces deux actions permettra de répondre aux préoccupations de la motionnaire.

Le processus de certification est en cours mais va durer deux ans.

La Municipalité déposera la réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2022.

2.24 Postulat de M. Nicolas Büchler : « pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte »

(pris en considération le 29 janvier 2020) AG

Une réponse à ce postulat sera déposée dans le courant du 1er semestre 2021.

2.25 Postulat de M. Romain Pilloud : «"Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ? »

(pris en considération le 13 mai 2020) AG

Cette question sera reprise dès le début de la nouvelle législature, sur la base des expériences vécues lors des élections communales de 2021 et en regard des conditions tout à fait particulière liées à la situation sanitaire.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse d'ici au 30 juin 2022.

2.26 Motion transformée en postulat de Mme Jessica Ruedin : « COVID-19 : relance de l'économie locale et urbanisme tactique »

(pris en considération le 2 septembre 2020) ECT

La Municipalité estime qu'une large concertation avec l'ensemble des partenaires doit être menée. L'expérience des terrasses sur la Gd-Rue durant l'année 2020 est sans aucun doute l'une des pistes à approfondir, notamment en regard des réflexions à poursuivre sur une requalification du centre-ville. Les études liées à la pérennisation des infrastructures développées en 2020 sont en cours.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse une fois ces études finalisées.

2.27 Postulat de M. Nicolas Büchler : « Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ? »

(pris en considération le 2 septembre 2020) ECT

Le Conseil communal devrait adopter la réponse de la Municipalité, au travers du rapport-préavis No 31/2020, dans sa séance du 3 février 2021.

2.28 Postulat de M. Joe Filippone : « Pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA)»

(pris en considération le 2 septembre 2020) SU

La Municipalité estime avoir répondu à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis 03/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC maximum en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACom) et à la réponse au postulat de

Monsieur Joe Filippone intitulé « pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) », déposé au Conseil communal dans sa séance du 3 février 2021.

2.29 Postulat de M. Sébastien Giovanna : « Pour la sauvegarde de Vergers 2 »

(pris en considération le 7 octobre 2020) SFJ/SF/DBS

Les réflexions sont en cours. La Municipalité déposera sa réponse à ce postulat durant le premier semestre 2021.

2.30 Motion, transformée en postulat de M. François Grand : « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac «

(pris en considération le 18 novembre 2020) ST/PSM

2.31 Postulat de M. Sébastien Giovanna : « « Pour une Commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées »

(pris en considération le 16 décembre 2020) ST/DBS

3. Pétitions en suspens

3.1 Pétition de M. Stéphane Barbey & Consorts : « La sécurité routière et la convivialité aussi pour les enfants des Avants, ses habitants et ses visiteurs »

(prise en considération le 12 décembre 2007) ST/POL/SU

Les discussions entamées en 2015 avec la Société des Intérêts des Avants (SIA) au sujet du concept d'aménagement de la place de la Gare sont interrompues. En effet, si la rencontre de décembre 2015 avec cette société villageoise et ses habitants a mis en évidence la nécessité de revoir certains éléments conceptuels du projet, le groupe de travail qu'entendait mettre en place la SIA n'a toutefois pas encore été constitué ; les études sont donc pour l'heure suspendues.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à cette pétition d'ici au 31 décembre 2021.

3.2 Pétition de M. Gabriel Nicoulin & Consorts pour une exploitation continue du bâtiment de la gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB

(prise en considération le 12 décembre 2012) ECT/AG

La Fondation de la Gare des Avants a été créée le 15 février 2016, avec trois représentants de la SIA et un représentant de la Municipalité. Le conseil s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir le concept d'exploitation du futur espace multi-services au rez du bâtiment de la Gare des Avants, propriété du MOB. Les membres sont en contact avec les partenaires tels que MVT, le MOB, la Poste, le PNR-GP ainsi que divers

petits commerces de détail. Le business plan et le plan de financement des aménagements intérieurs sont arrêtés. Le rapport-préavis est en cours d'élaboration.

Note Les objets 2.4 et 3.2 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité répondra par voie de rapport-préavis d'ici au 31 décembre 2021 au postulat et à la pétition.

3.3 Pétition déposée par le Comité pour un hommage montreusien à Franz Weber

(prise en considération le 13 novembre 2019) AG

Dans le cadre de sa réponse à la motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber » susmentionnée (objet n° 1.3), la Municipalité informera le Conseil de la suite donnée à la pétition.

3.4 Pétition de Mme Geneviève Capitanio et consorts : « Pour redonner sa place à la population ».

(prise en considération le 16 décembre 2020) VEV/ST/SU/DBS

La prise en considération de cette pétition étant toute fraîche et l'éventail des demandes relativement large, cette pétition va demander une bonne coordination des quatre services impliqués, afin de pouvoir proposer la totalité ou un certain nombre de réponses.

Compte tenu de cette grande diversité et de la complexité de ces demandes, les réponses à cette pétition vont certainement s'échelonner jusqu'au 31 décembre 2021.

Arrivée au terme de cet inventaire, la Municipalité estime avoir ainsi informé le Conseil communal sur l'état des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020.

Ainsi adopté le 22 janvier 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire a.i. :

L. Wehrli L.S. F. Grec